



Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

A 18h00 au sein du siège social de la CCBL, à Mauvezin

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 20 février, à 18h00 au siège de la CCBL à Mauvezin, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaients présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Hervé LEFEBVRE (arrivé durant le DOB), Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Franck VILLENEUVE.

Etaients présents (suppléants votants) :

Jacques ALFENORE, Alain BERTHET, Maryse CLAVERIE, Jérémie LAGARDE, Marylène VIDAL

Procuration :

Guy LAREE donne procuration à Sandie MAGNOAC

Etaients présents (suppléants non votants) :

Guy MANTOVANI, Éric TRUFFI

Etaients présents (agent du PETR) :

Aurore DUCOURNEAU

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 15

Quorum : 9

Procuration : 1

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Patrick BET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Validation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023

Le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil syndical précédent soit du 7 décembre 2024. Aucune observation n'est soulevée.

CR approuvé à l'unanimité.

Une décision a été prise par le Président depuis le dernier conseil syndical :

DC 2024_01_01 : Choix de l'entreprise_ Méthodologie TACCT_GREEN SELIPAR pour 20 187,50€. Le Président rappelle que cette entreprise a été choisie au regard de la décision de la commission d'appel d'offre réunie le 22/01/2024.

Les membres du conseil syndical prennent connaissance de la décision prise par le Président en vertu de la délégation de signature.

- Désignation de deux représentants du Pays Portes de Gascogne au Comité Régional de suivi Interfonds (CRSI)

Le Président présente le Comité régional de Suivi Interfonds (CRSI), dont le Conseil Régional Occitanie est autorité de gestion. Il rappelle que c'est une instance qui assure la coordination et le suivi des programmes régionaux FEDER, FSE+ et FEAMPA. Il est co-présidé par la présidente du Conseil régional d'Occitanie et le Préfet de la région Occitanie.

Il explique les 3 rôles joués par cette instance et l'importance que le PETR y soit représenté.

Monsieur Francis IDRAC (non présent lors du conseil syndical) et Gaëtan LONGO se portent candidats :

Représentant titulaire du CRSI : Francis IDRAC.

Représentant suppléant du CRSI : Gaëtan LONGO

Votée à l'unanimité.

- Validation du contrat bourg centre de Miradoux

Le Président rappelle que la Région Occitanie a décidé d'accompagner le développement des Bourgs-Centres dans leur rôle de polarité et de solidarité territoriale avec un nouvel outil s'intégrant au Contrat Territorial Occitanie, le dispositif Bourg-Centre.

Signataire du CTO de la Région Occitanie, le PETR Pays Portes de Gascogne est signataire des contrats bourg centre signés par les communes de son territoire. Sur le territoire du Pays Portes de Gascogne, un nouveau projet a été validé en comité de pilotage du 8 février 2024 sur la commune de Miradoux. A ce titre, le Conseil syndical devra se positionner sur le contrat bourg centre de la commune de Miradoux.

Monsieur Jérémie Lagarde, Maire de Miradoux présente les enjeux du contrat :

Axe 1 –Dynamisme du village et maintien des services de proximité

Axe 2 –Attractivité du village et de son centre-bourg, amélioration du cadre de vie

Axe 3–Attractivité économique et touristique

Axe 4–Environnement, territoire à énergie plus responsable

Monsieur le Maire insiste sur l'importance du contrat bourg centre pour le développement de son territoire.

Le Président propose à l'assemblée la validation du projet de contrat bourg centre de la commune de Miradoux afin de les intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.

Votée à la majorité. Abstention du Maire de Miradoux.

- **Validation du contrat bourg centre de Saint-Clar**

Dans les mêmes conditions que le contrat de Miradoux, le conseil syndical devra se positionner sur le contrat bourg centre de la commune de Saint-Clar.

Le Président insiste sur l'importance de mailler le territoire avec ces contrats bourg centre. Monsieur Silhères, Président de la communauté de communes de Bastide de Lomagne, présente succinctement les enjeux du contrat spécifique à Saint-Clar, assis sur cinq axes :

Axe 1 – Favoriser une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire

Axe 2 – Aller vers une offre de logement attractive, diversifiée et adaptée au besoin en centre du village

Axe 3 – Valoriser l'identité des paysages urbains et naturels

Axe 4 – Développer la mobilité en cœur de village, vers et depuis les bourgs

Axe 5 – Rendre les habitants acteurs de leur territoire.

Il met en exergue l'apport de ce contrat pour aider au développement et au renforcement du dynamisme de la commune de Saint-Clar.

Le Président propose à l'assemblée la validation du projet de contrat bourg centre de la commune de Saint-Clar afin de les intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.

Votée à l'unanimité.

- **Validation du contrat bourg centre de Fleurance**

Le Président du Pays, Maire de Fleurance, présente succinctement le projet de contrat bourg centre de la ville, positionné sur trois enjeux :

Axe 1 – Renforcement de l'activité économique

Axe 2_ Diversification et adaptation de l'offre de logements

Axe 3_ Renforcer l'attractivité du territoire

A ce titre, le Conseil syndical devra se positionner sur le contrat bourg centre de la commune de Fleurance. Le Président propose à l'assemblée la validation du projet de contrat bourg centre de la commune de Fleurance afin de les intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.

Votée à la majorité. Abstention du Maire de Fleurance.

Demande de subvention en ingénierie fonds vert

Le Pays a demandé un financement pour l'accompagnement en ingénierie financière au titre du fonds vert renaturation ainsi que de l'ingénierie sur la transition énergétique. Les dépenses éligibles et retenues par l'Etat sont : 10% de l'agent en charge de l'ingénierie financière, 10% de l'agent transition énergétique et 10% du coût de l'accompagnement sur la méthodologie TACCT.

Le montant de l'aide sollicitée est de : 12 518€.

Débat d'orientation budgétaire 2024

Le Président rappelle le bilan budgétaire de 2023 avec les éléments suivants :

RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR :

- Participation des EPCI : 248 689 € (3,50 € / hab.) (en baisse /2022 : 268 000 €)
- Subventions de financeurs (Europe, Etat, Région...) sur ingénierie et actions : 251 723 €

RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR EN 2023 :

- Excédent de + 168 127€ en fonctionnement (car fond de roulement- 2022 : 241 701€)
- Excédent de + 83 742,84€ en investissement

Résultat de l'exercice 2023 : 251 869,84€ (sous réserve de l'envoi du compte de gestion par le service de gestion comptable d'Auch).

Il insiste sur la nécessité du versement rapide des cotisations des EPCI au regard de la difficulté de trésorerie de la structure. En effet, la ligne de trésorerie continue de fonctionner pour compenser le retard de versement de subventions (Environ 180 000€).

Le président présente les prévisions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement. Il précise qu'il y a un différentiel à la baisse sur le chapitre 012 pour les charges de personnel entre le ROB et la présentation de ce jour. La raison est la mise à jour des salaires du futur chargé de mission TI proratisé à une arrivée dès mars et au remplacement de l'agent transition écologique par un junior.

Le Président rappelle le contexte financier de la structure avec une maîtrise des dépenses entre 2023 et 2024 et des recettes qui se réduisent. Ci-joint le détail :

- - 18 402€ en charge à caractère général entre BP et CA.
 - Effectif passé de 9 à 8 ETP (En - : 1 ETP Mobilité & 1 ETP Eci + 1 ETP TI) mais hausse pts + GIPA (8 000€)
 - - 38 190€ de recettes dûes, globalement expliquées :
- Perte cotisation : retrait Fontenilles : 19 411€
- Perte de 5 000€ de financement de l'ingénierie région

Malgré un contexte de réduction des effectifs entre 2023 et 2024, les prévisions budgétaires pour fin 2024 à la section fonctionnement seraient de -107 818€ ce qui affecterait le fonds de roulement, le faisant évoluer de 241 701€ (2022) à 168 127€ (2023) et à 47 900€ (2024).

Aucune remarque n'est faite sur la section de fonctionnement.

Le Président explique le résultat de la section d'investissement avec un résultat excédentaire de 83 742 € fin 2024.

Monsieur Gérard Ariès interroge : vu qu'aucun projet d'investissement du Pays n'est prévu, si cet argent ne pourrait pas bénéficier pour des acquisitions au profit des EPCI.

Monsieur Jean Luc Silhères insiste sur le fait qu'aucun projet d'investissement n'est prévu pour le Pays. Le Président rappelle qu'il est impossible de basculer cet excédent vers la section de fonctionnement.

Monsieur Gaétan Longo interroge à savoir si le projet d'extension de l'Hôtel de France est toujours d'actualité. Le Président explique que le projet n'est pas prévu.

La Directrice explique les raisons de cet excédent dans cette section, fruit de l'acquisition des vélos.

Arrivée de Monsieur Hervé Lefebvre.

Lors de la présentation des effectifs, le Président exprime la demande du bureau au sujet de la redéfinition des 0.5 ETP du marketing territorial.

En effet, les élus souhaitent que celui-ci soit découpé en réaffectant deux missions supplémentaires : l'animation du conseil de développement et la mobilité.

Les 0.5 ETP marketing territorial serait découpé ainsi :

- 0.05 ETP Marketing territorial
- 0.20 ETP Mobilité (gestion vélo...)
- 0.25 ETP Animation CODEV (Conseil de développement)

Le Président donne la parole à Francis Chabrol, membre du CODEV, pour qu'il explique la fréquence des réunions du CODEV et l'importance d'avoir un agent du Pays en soutien sur l'animation.

Monsieur Hervé Lefebvre s'interroge sur le temps dédié et exprime que les EPCI sont loin des 1 heure dédiée du Pays.

Madame Aurore Ducourneau, explique que des réunions trimestrielles des directions (EPCI/PETR) ont été mises en place.

Monsieur Gérard Ariès exprime son souhait de voir maintenir cette pratique, qui joue un rôle important pour la bonne collaboration entre les EPCI et le Pays.

Lors de la présentation par le Président des recettes de subventions à venir pour le Pays, Madame Sandie Magnoac alerte en disant qu'un courrier est parti ce jour de la CC du Savès à destination du Pays par rapport à l'impossibilité pour la CC de respecter les 12.5% d'objectif du COT. En effet, le Savès ne pourra pas assurer deux actions inscrites aux objectifs du COT : OPAH / TAD.

Monsieur BET exprime qu'une négociation avec l'ADEME pourrait peut-être permettre d'assouplir le calendrier.

Plusieurs élus s'interrogent sur la solidarité des engagements entre les EPCI et le Pays et le risque financier que cela implique.

Francis Chabrol explique que le COT est global et que cela doit se mesurer sur l'ensemble des actions du territoire, pas que d'un seul EPCI.

Gérard Aries explique le découpage des 275 000 euros, de subvention restante, dont 100 000 euros sur indicateurs régionaux, qui sont à part.

Sandie Magnoac rappelle qu'au bilan à mi-parcours du PCAET, les objectifs n'étaient pas atteints.

Le Président explique qu'il est favorable à rencontrer très rapidement l'ADEME pour voir comment trouver une solution.

Sandie Magnoac explique qu'il faudra peut-être s'interroger quant à un arrêt du COT.

Le président explique les différents scénarios qui permettraient de résorber le déficit annoncé pour 2024 du Pays et l'importance de prendre des décisions politiques dès 2024 : soit une hausse de cotisation (4 ou 4,70 euros afin de compenser le déficit), soit une réduction des missions du Pays.

Hervé Lefebvre explique qu'il est aujourd'hui difficile pour les EPCI de continuer à financer toutes les sollicitations (Gers Numériques, Abattoir d'Auch) et de compenser les infrastructures publiques autrefois financées intégralement par l'Etat (2x2 voies, LGV...).

Monsieur Alfenore exprime son interrogation par rapport à la publication de l'Arrosoir. Il s'interroge sur les réelles retombées de ces publications.

Madame Ducourneau et Monsieur Chabrol expliquent la plus-value de ces publications qui rencontrent un vrai succès et nourrissent la communication des OT du territoire.

Hervé Lefebvre questionne sur la compétence culturelle du PETR alors que peu d'EPCI du territoire intervienne en la matière. Il précise que la compétence tourisme est d'avantage connectée à la compétence économique (obligatoire pour les EPCI) qu'à la culture. Il est rappelé que la rédaction de la convention territoriale permettra d'identifier les compétences attribuées au PETR par les EPCI.

Après ce débat d'orientation budgétaire, les élus présents sont favorables à retenir le dernier scénario, soit un maintien de la cotisation à 3,50€ et à engager une redéfinition des missions du PETR.

Montant des cotisations des EPCI en 2024

Les membres du bureau réuni le 06 février 2024 ont pris acte des difficultés financières rencontrées par le PETR et ils souhaitent maintenir la cotisation à un niveau équivalent à 2023.

Les membres du conseil syndical souhaitent maintenir le montant de la cotisation à 3,50€/hab., soit un montant de la participation 2024 des EPCI, calculé à partir du dernier recensement de l'INSEE :

	Contributions 2024 / Insee 2021 (population totale)	
CC Lomagne Gersoise	69 835.50€	19 953 hab.
CC Gascogne Toulousaine	60 217.50€	17 205 hab.
CC Bastides de Lomagne	40 946.50€	11 699 hab.
CC Coteaux Arrats Gimone	38 545.50€	11 013 hab.
CC du Savès	35 185.50€	10 053 hab.
TOTAL	244 731€	69 923 hab.

Afin de rééquilibrer durablement les finances de la collectivité, ils s'engagent à prendre des décisions politiques dans l'année pour questionner le champ d'intervention du PETR.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant évoquée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h45.

SIGNATURES

Le secrétaire de séance,
Patrick BET

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI

